



INFOLETTRE

PARCE QU'ENSEMBLE ON SE SOUTIENT!

Janvier 2019

Je tiens à vous informer que la tournée des écoles va bon train. Nous recevons un bel accueil dans les milieux et il est très enrichissant pour nous de vous entendre sur vos préoccupations en lien avec votre milieu et votre travail.

Pour les milieux sans délégué nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 424-4626 afin que nous puissions planifier une visite dans votre école.

La violence vécue par certains membres du personnel de soutien sur une base quotidienne est inacceptable. Avant le congé des fêtes, une table de travail avec des salariés vivant cette problématique a été formée afin de développer des solutions et de les présenter à l'employeur lors de comités de relation du travail. Cet enjeu est encore très préoccupant pour les membres et le syndicat et nous avons profité de la tournée provinciale et d'une conférence de presse de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) afin de dresser un portrait de la situation à la population ainsi qu'aux médias. Lors d'une récente entrevue radiophonique nous avons dénoncé la situation et invité les gestionnaires de la commission scolaire à collaborer à mettre en place des pratiques qui amélioreront les conditions de travail des membres qui subissent cette violence depuis trop longtemps.

Nous vous invitons à continuer d'inscrire ces incidents dans le registre des accidents prévu à cet effet et de demander à votre direction de prendre des moyens afin de corriger la situation.

Dans l'éventualité où vous n'avez pas ou peu d'écoute de votre direction, ne demeurez pas isolé. Il faut en parler avec votre syndicat, nous pouvons vous aider.

Nous devons, dans les prochaines semaines, travailler ensemble afin d'arriver à notre objectif qui est de rétablir de bonnes conditions de travail. Travaillons ensemble et nous irons plus loin!

Éric Vézina, président

Assemblée générale

Mercredi 30 janvier 2019 à 19h à la salle Agathe-Patry (Petit théâtre) au centre administratif de la commission scolaire.

Pause

Selon la clause 8-2.11, la salariée ou le salarié a droit à 15 minutes payées de repos, par demi-journée de travail, prises vers le milieu de la période. Une demi-journée de travail signifie une période de travail continue de trois heures ou plus. Toutefois, la salariée ou le salarié dont la journée régulière de travail comporte six heures de travail ou plus a droit à deux périodes de pause.

Le 1er janvier - Avancement de l'échelon clause 6-2.06

L'avancement d'échelon se fait le 1er janvier ou le 1er juillet au moins 9 mois suivant la date effective d'entrée en service.

Ratio en service de garde

Selon la clause 8-2.07, dans le cadre de l'établissement de l'horaire de travail d'un poste en service de garde, la commission cherche à maintenir vingt (20) enfants par groupe.

Motifs absence

Pour que l'absence soit considérée comme force majeure, les informations suivantes doivent être inscrites sur la pièce justificative:

- nom de l'employé absent et nom de l'enfant (s'il y a lieu)
- pour une visite spécialiste: le nom du médecin écrit en lettres moulées avec sa spécialité
- pour un rendez-vous d'urgence chez le dentiste: le mot urgence doit apparaître sur la pièce justificative
- une visite annuelle n'est pas considérée comme une urgence
- la date du rendez-vous

Force majeure

Prenez note que tous les billets médicaux avec le nom du médecin et son numéro de travail sont vérifiés par le Service des ressources humaines afin de valider si le spécialiste figure à l'annexe II de nos arrangements locaux.

Milieux sans délégué

Voulez-vous participer à la vie syndicale? Voulez-vous être une personne déléguée? Communiquer avec votre syndicat 450 424-4626.

Votre syndicat est à l'écoute de vos préoccupations !

Session de préparation à la retraite

Cette formation s'adresse à tous les membres qui prendront leur retraite d'ici trois ans.

Le syndicat en collaboration avec AREQ-CSQ vous offre la possibilité de vous inscrire à une ou l'autre de ces sessions:

Date: 22 et 23 février 2019

Hotel Sandman - Longueuil **COMPLET**

999, rue de Sérigny

Longueuil

ou

Date: 22 et 23 mars 2019 **ENCORE QUELQUES PLACES DISPONIBLES**

Imperia Hotel et Suites – Terrebonne

2935, boul. de la Pinière

Terrebonne

Pour vous inscrire communiquer avec votre syndicat au 450 424-4626

Déclaration d'évènement Santé et sécurité au travail

Les incidents, par exemple les agressions verbales, les menaces, le harcèlement, les arrêts d'agir devraient également être déclarés et inscrits au registre. Contactez votre syndicat pour connaître vos droits! 450 424-4626

Affichage de postes

L'avis d'affichage est disponible sur le site Web de la Commission scolaire des Trois-Lacs, et ce, pour six jours ouvrables.

Dans l'intranet, sous les onglets - services- services des RHOS - affichages de postes.

Crampons - service de garde

Si vous voulez avoir des crampons, vous devez vous adresser à votre technicienne en service de garde qui, à son tour, en fera la demande à sa direction.

CONSEIL DES DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS 2018-2019

NOM	LIEU DE TRAVAIL
Ash Jocelyne	Notre-Dame-de-Lorette
Bellerose Marc-André	Secrétariat général
Briand Sylvie	École Brind'Amour
Cardinal Audrey	Centre des Belles-Rives
Champigny Josée	La Perdriolle
Charest Lise	Marguerite-Bourgeois
Cousineau Ursule	Syndicat
Crevier Sonia	Léopold-Carrière
Dupré Carol-Anne	De l'Éclésièrre
Giroux Marc	Secondaire Lionel-Groulx
Hallé Céline	Virginie-Roy
Hayes Johanne	Ressources financières et transport
Lavoie Caroline	Des Orioles
Lécuyer Patrick	Service des technologies et de l'information
Leduc Cynthia	Des Étriers
Leduc Isabelle	De l'Hymne-au-Printemps
Nadon Alain	Atelier-école Les Cèdres
Pinault Lisette	Notre-Dame-de-la-Garde et Josée-Maria
Roussin Sylvie	SRHOS
Roy Caroline	François-Perrot
Saphore Sylvie	École Sainte-Marthe
Séguin Danièle	Auclair
Simard Mylène	Saint-Thomas
Vézina Éric	Syndicat

Vous avez des questions? Nous vous invitons à communiquer avec la personne déléguée de votre établissement ou avec votre syndicat pour tout autre renseignement

450 424-4626

